

Adaptez votre conduite

- Augmentez les distances de sécurité
- Evitez les manœuvres brutales
- Ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement et facilitez leur passage
- Ecoutez les radios locales



Soyez bien équipé

- Gilet haute visibilité et triangle de signalisation
- Chaînes et équipements spéciaux
- Liquide antigel
- Bombe anti-givre ou raclette
- Câble de démarrage
- Lampe de poche et vêtements chauds
- Eau et nourriture



- Conditions météorologiques
- Conditions de circulation

www.bison-fute.gouv.fr

Restez informé



Avant de partir, n'oubliez pas

les bons réflexes sur la route

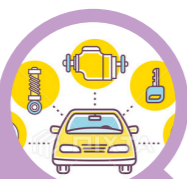
Pensez aux chaînes à neige

- Faites un essai de montage
- Garez-vous à l'écart de la chaussée pour le montage
- Équipez au moins deux roues motrices
- Vérifiez régulièrement leur tenue
- Retirez-les dès qu'elles ne s'imposent plus



Contrôlez votre véhicule

- Niveaux (huile, liquide de lavage)
- Pression des pneumatiques
- Eclairage
- Chauffage et ventilation

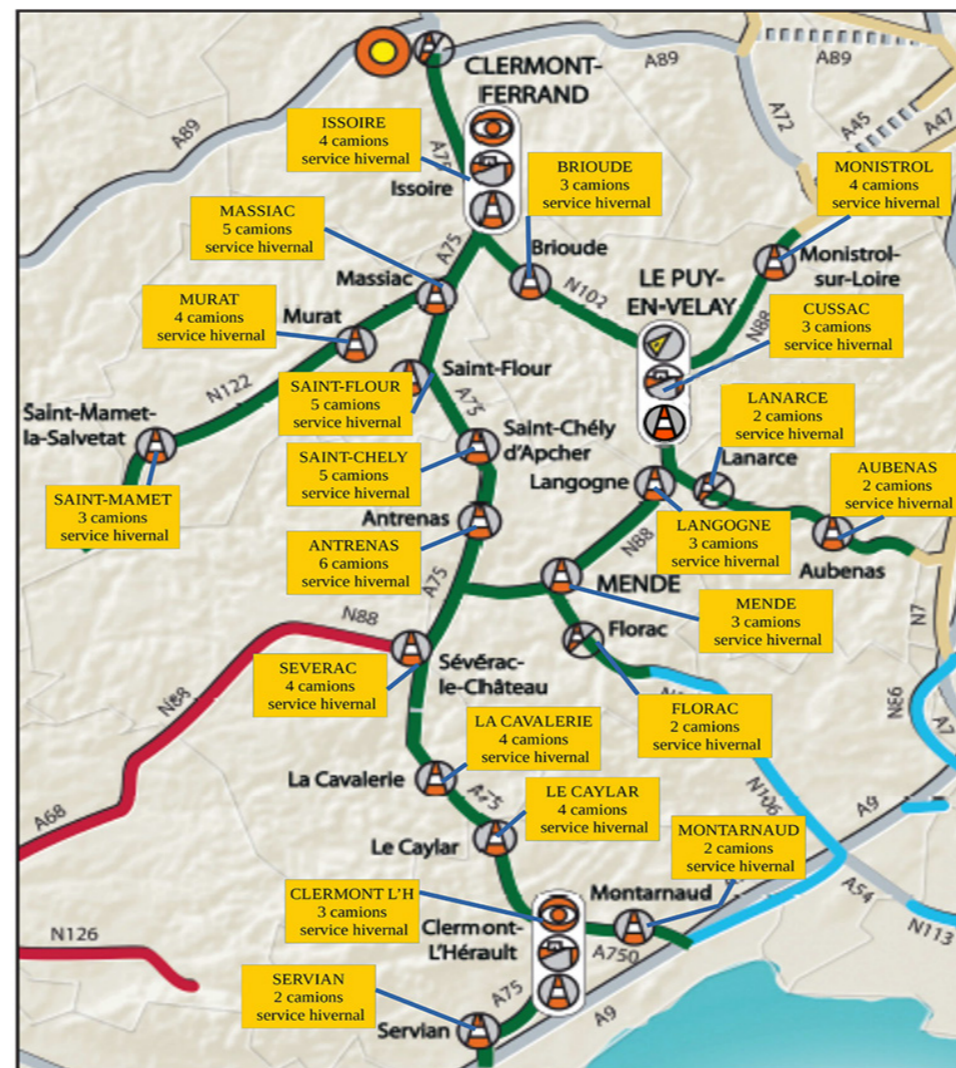


- Sur route, garez-vous sur le bas-côté
- Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable.
- Tenez-vous informé

Dans la circulation bloquée



Les moyens matériels mobilisables en 2017-2018



VIABILITE HIVERNALE 2017-2018

S'il est une période de l'année où les services routiers sont mobilisés, c'est bien l'hiver. La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central est organisée pour la sécurité et la satisfaction des usagers sur les routes nationales non concédées.

Le réseau de la DIR Massif Central traverse un massif montagneux et se caractérise en premier lieu par son altitude, 400 km de routes se situent à une altitude supérieure à 900 m. Celles-ci empruntent 12 cols culminants, pour la plupart, à plus de 1000 m.

Pendant la période hivernale, la DIR MC s'engage à intervenir 24h/24h sur le réseau autoroutier (A75 et A750) et sur les routes nationales desservant

les préfectures du Puy (RN88), Aurillac (RN122) et Mende (RN88).

Sur ces réseaux, l'objectif est de revenir à une condition de conduite, au moins sur une voie de circulation, dans les trois heures qui suivent la fin d'une chute de neige.

La DIR MC dispose de plus de 70 engins de service hivernal et près de 450 agents sont mobilisés chaque hiver garantir la viabilité du réseau.

Cependant, les blocages sur les routes restent possibles, les usagers doivent donc adopter une posture responsable.



Le traitement de la neige et du verglas : pas de place à l'improvisation

La période de viabilité hivernale

La période de viabilité hivernale dure quatre mois en plaine, jusqu'à six mois en montagne. Pendant cette période, la DIR Massif Central renforce son organisation.

Le dossier d'organisation de la viabilité hivernale précise les niveaux de service relatifs à chaque itinéraire, les modalités d'intervention et les moyens humains ou matériels qui y sont consacrés.

Traitement de la neige et du verglas

Pour traiter un événement hivernal, le gestionnaire de la voie dispose principalement de deux moyens de traitement.

Le premier est chimique : c'est le salage.

Le second est mécanique : c'est le raclage par les lames des chasse-neige.

Racler la neige

Le raclage est le principal mode de traitement de la neige. Il n'est efficace que sur la neige, une fois tombée. Le chasse-neige doit pouvoir rouler à une vitesse de l'ordre de 40 à 50 km/h pour que le raclage évacue convenablement la neige sur le bord de la voie. Un chasse-neige passe environ toutes les deux heures en tous points de son circuit de traitement.

Saler la chaussée

Le sel est utilisé pour abaisser la température à laquelle l'eau va geler. Il constitue le produit fondant le plus efficace et le plus économique pour combattre le verglas sur les routes. Il a un effet rapide pendant plusieurs heures et agit jusqu'à -8°C.





Situation de crise

Une organisation spécifique est mise en œuvre en concertation avec les préfets de département ou de zone en fonction de l'ampleur de la crise.

Mesures susceptibles d'être mises en œuvre :

- neutralisation de certaines voies de circulation
- mise en place d'itinéraires ou de sorties obligatoires
- détournement et reroutage des poids lourds afin d'éviter un secteur enneigé
- stationnement obligatoire des poids lourds sur des aires ou des voies d'autoroute.

Malgré les moyens mis en œuvre en hiver, la circulation peut être difficile

Conditions de conduite hivernal		Code couleur	Conseil aux usagers	Probabilité d'un blocage
C1		Route NORMALE	Soyez prudent Une route ne peut jamais être considérée comme sans danger.	Sans objet
C2		Route DELICATE	Réduisez votre vitesse et soyez vigilant	Faible pour les véhicules légers. Possible pour les poids lourds.
C3		Route DIFFICILE	Montez des équipements hivernaux adaptés aux conditions, sinon différez vos déplacements.	Forte, d'autant plus que le trafic est important.
C4		Route IMPOSSIBLE	Ne circulez pas	Le blocage est effectif : il peut engendrer des problèmes de sécurité.

L'information des usagers

L'information des usagers sur les conditions de circulation est relayée par les moyens propres de la DIR :

- les panneaux à messages variables (PMV)
- le site internet : www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr
Sur le site internet, la carte relative aux conditions de circulation donne des informations en temps réel sur les conditions de conduite en hiver du réseau de la DIR Massif Central, avec des vues prises par les caméras disposées sur des secteurs sensibles.



**Le site Internet de
la DIR Massif Central**

www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr